

BULLETIN D'INFORMATION

n° 6

Période du 01/07 au 31/12/2000

Dans ce numéro :

LA VIE DU RÉSEAU

- Restructuration du Réseau Lynx dans le Massif Vosgien.
- Réunions des commissions de constatation des dommages.
- Élimination de lynx.
- Compensation financière en 2000.
- Les CTE peuvent financer les mesures de prévention

LES INEDITS DU RESEAU

- Images et photos réalisées à 2 ans d'intervalle au même endroit
- 7 observations réalisées en un mois
- 4 cadavres de lynx dans le massif jurassien
- Le lynx peut déplacer facilement une proie de 25 kg.
- Le lynx peut revisiter une proie manipulée par l'homme.

PAROLE DE CORRESPONDANT

- ➔ Limite de la vérification des observations visuelles.

QUAND ON PARLE DU LYNX

- ▲ Table ronde dans le massif vosgien
- ▲ Soirée publique consacrée aux chiens de protection
- ▲ Les éliminations de lynx discutées par le CNPN
- ▲ Rencontre Franco-Suisse
- ▲ Pétition contre le lynx

POUR EN SAVOIR PLUS SUR ...

- ◆ La mortalité non naturelle du Lynx Pardelle et la survie des individus blessés
- ◆ L'efficacité des leurres et des pièges à poils, pour détecter la présence du lynx (*Lynx canadensis*)
- ◆ La sélection des sites de mise-bas par le lynx Pardelle, espèce menacée : implication pour sa conservation.

LES DONNEES

- L'aire de répartition
- La prédation sur le cheptel domestique

Depuis longtemps, le lynx n'avait pas fait autant parlé de lui. Au cours des six derniers mois, pas moins de trois réunions publiques ont été organisées pour évoquer la conservation de cette espèce ou son impact sur la faune sauvage et domestique dans les massifs vosgien et jurassien. En outre, le Conseil National de la Protection de la Nature, à la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a planché sur la gestion des dommages occasionnés au cheptel domestique.

Espérons qu'en ce début de siècle, ces nouveaux débats, plus riches et moins conflictuels que par le passé, puissent se poursuivre et déboucher sur une politique de gestion et de protection de l'espèce satisfaisante pour tous.

En marge de ces manifestations, le réseau lynx a continué son bonhomme de chemin. En 2000, 426 informations ont été vérifiées par les correspondants. Après examen, 344 d'entre-elles ont été retenues. Ces données qui s'ajoutent à celles obtenues en 1999 ont permis de repérer la présence du lynx sur une superficie totale de 11 952 km², sur les Massifs alpin (2 637 km²), jurassien (6 975 km²) et vosgien (2 340 km²).

Ce bulletin présente, comme à l'accoutumée, le bilan des données collectées pendant le dernier exercice et la carte de la présence du lynx dressée à partir des données recueillies depuis 1999. Il aborde également l'actualité nationale et internationale, scientifique ou plus médiatique.

LA VIE DANS LE RÉSEAU

■ Restructuration du Réseau Lynx dans le Massif Vosgien.

De nouvelles sessions de formation et de recyclage de correspondants vont être organisées dans le massif vosgien au début de l'année 2001. A la suite du départ ou de la mutation de différents correspondants, il était en effet nécessaire de renforcer les effectifs du réseau dans plusieurs régions. Grâce à ces nouvelles sessions, les correspondants du réseau couvriront de façon plus homogène l'ensemble du massif. Des correspondants de sensibilité différente (forestiers, brigades vertes, chasseurs, naturalistes...) seront formés au cours de ces sessions. Chacun d'entre nous reconnaît également que la diversité des opinions qui peuvent s'exprimer au sein du réseau est source de richesse. En outre, des informateurs variés, présents sur l'ensemble des massifs forestiers, permettent de mieux déceler la présence du lynx en multipliant les sources d'information possibles.

Dans un deuxième temps, il est prévu d'organiser des réunions de sensibilisation pour des publics avertis (forestiers, chasseurs, etc.), afin d'inciter ces personnes à communiquer plus fréquemment leurs éventuelles observations de lynx aux correspondants.

A la demande de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), les coordinateurs du Réseau-Lynx des départements du Ht-Rhin, Bas Rhin et de la Hte Saône ont organisé respectivement les 29 septembre, 6 et 12 octobre 2000, des réunions préparatoires avec les différentes associations et administrations intéressées. Dans les Vosges, ces dernières ont été contactées par courrier. Les agents des Services Départementaux de Garderie (ONCSF), de l'Office National des Forêts, des Parcs Naturels Régionaux, des Fédérations départementales des chasseurs, des Brigades Vertes du Ht-Rhin, les membres des Associations de Protection de la Nature, de Louveterie et de piègeurs participeront à cette restructuration du réseau.

■ Réunions des commissions départementales de constatation des dommages :

JURA (12 septembre 2000) : La Commission était composée de représentants du Syndicat des éleveurs d'ovins, du Laboratoire départemental d'analyse, de l'Association Jura Nature Environnement, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (coordinateur du Réseau-Lynx) et de l'ONCFS. Elle a examiné 5 dossiers pour lesquels il existait une divergence d'avis entre les correspondants et l'éleveur sur la responsabilité du lynx dans une attaque. L'avis des correspondants a été retenu dans quatre cas. Pour le dernier dossier, qui concernait un veau, la responsabilité du lynx a été retenue comme « douteuse » par la Commission. Le correspondant avait infirmé l'interven-

tion du lynx.

Ht-Rhin (21 décembre 2000) : Il s'agissait d'examiner huit dossiers de constatation de dommages litigieux. Cette commission était composée de représentants du Syndicat des éleveurs d'ovins, de la Fédération départementale des chasseurs, des Vétérinaires, des Services Vétérinaires départementaux (coordinateur du Réseau-Lynx) et de l'ONCFS. La commission a retenu l'avis des correspondants dans cinq cas. Pour les trois cas restants, jugés « probables » ou « douteux » par les correspondants, la commission a rejeté la responsabilité du lynx, en considérant que les éléments techniques observés lors de la visite de l'exploitation démontraient sans équivoque possible que le lynx n'était pas responsable de l'attaque (absence de traces de morsures sur le cou des proies).

■ Elimination de lynx

En 2000, pour prévenir de nouveaux cas de prédation sur le cheptel domestique dans des secteurs ayant subi de nombreuses attaques, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) a autorisé la destruction de deux lynx respectivement sur la commune de CORVEISSIAT (01) et sur les communes de CERNON (39) ou CHEMILLA (39) (Cf. Bulletin n°5, rubrique « LA VIE DANS LE RÉSEAU »).

Le 16 septembre 2000, à 20h35, un lynx juvénile femelle de 3.8 kg a été capturé vivant dans l'exploitation de Mme DORAND à CERNON (39) par le Service départemental de Garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cet animal a été pris dans un piège à lacet placé près d'un mouton tué par un lynx. Cet animal, trop jeune pour être responsable des dommages enregistrés sur cette exploitation, a été relâché sur place. Pour préserver ce jeune animal et ses éventuels frère(s) et sœur(s), le MATE a suspendu son autorisation de capture dans ce secteur jusqu'à la fin de l'année. L'élimination de la mère, auteur probable des dégâts, aurait en effet abouti à la mort des jeunes. Cette autorisation qui était seulement effective pendant le second semestre 2000, devrait être prolongée à partir du mois de février 2001 quand les jeunes ne seront plus dépendant de leur mère.

■ Compensation financière en 2000 :

Depuis 1998, la Direction Financière de l'ONCFS, à la demande du MATE, est chargée d'assurer la compensation financière des dommages de lynx et de loup. En 2000 (situation au 27/12/2000), le montant des compensations financières qui devront être versées pour des dommages de lynx au cheptel domestique s'élève à 269 700 F, dont 98% dans le Massif jurassien (Ain : 85 286 F, Doubs : 10 555 F et Jura : 169 130 F).

Ce bilan est encore provisoire. Il ne tient pas compte des dossiers en cours de traitement.

A titre de comparaison, les compensations versées pour les dommages de lynx s'élevaient à 382 000 F en 1998 et à 365 000 F en 1999. Pour les dommages de loup les compensations ont été de 1 420 000 F en 1998, 2 098 000 F en 1999. Au 27 décembre 2000, elles s'élevaient à 1 369 000 F (bilan non définitif).

■ Les CTE peuvent financer les mesures de prévention :

Le Contrat territorial d'exploitation (CTE), dispositif central de la Loi d'Orientation Agricole, est un outil qui vise une réorganisation et une adaptation de l'agriculture face aux nouvelles données du marché et aux multiples attentes de la société, notamment en matière de respect de

l'environnement et d'équilibre du développement territorial. Dans le Massif jurassien (départements de l'Ain, Doubs et Jura), il est prévu que les CTE puissent financer en partie la mise en place de mesures de prévention contre les attaques de lynx sur les cheptels ovins et caprins. Parmi les mesures, il est prévu d'octroyer des aides aux éleveurs désireux de rentrer le soir les animaux en bergerie, d'acquérir un chien de protection spécifique, ou encore de construire des clôtures ou des abris adaptés. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, la Chambre d'Agriculture ou l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA) de votre département ou le Parc naturel régional du Haut-Jura (Tél. : 03.84.34.12.30.).

LES INEDITS DU RESEAU

- Des images et photos de lynx réalisées à deux ans d'intervalle au même endroit par la même personne.

Le 24 septembre 2000, à 16h15, M. PRINCE a photographié un lynx sur la commune de PLAINFAING dans les Vosges (Photo 1). M. PRINCE a observé cet animal au cours d'une chasse à l'approche au Cerf. La présence de nombreux chablis a vraisemblablement facilité cette observation peu commune. Le lynx était assis sur le tronc d'un chablis. Il n'a pas réagi quand le chasseur s'est approché jusqu'à une vingtaine de mètres. Après plusieurs minutes d'observation, M. PRINCE a retiré son fusil puis son sac à dos, avant de s'emparer de son appareil photographique (objectif 300 mm). Après cinq photographies et 10 minutes d'observation mutuelle, l'homme a repris le cours de sa chasse, laissant le lynx à ses occupations, couché de tout son long sur son tronc d'arbre. Le 19 septembre 1998 soit deux années auparavant, M. PRINCE avait filmé une femelle et ses trois jeunes, à 1,5 km de là. Cette fois-là, M. PRINCE chassait à l'affût à partir d'un mirador. Il avait remarqué la présence du lynx en observant le comportement inhabituel d'une biche, regardant le félin avec insistance et méfiance. Ces deux observations ont été rapportées par M. Dominique DENIAU (ONF) qui, le 25 septembre 2000, avait lui-même relevé des empreintes de lynx, à 500 m du site de la première observation, sans avoir encore été informé de l'observation faite la veille par M. PRINCE. Dans ce secteur du Massif vosgien, la preuve de la légendaire discrétion du lynx reste à faire...



Photo 1 : Lynx photographié le 24 septembre 2000 à Plainfaing (88) par M. PRINCE.

- Sept observations visuelles de lynx réalisées en un mois au même endroit

Du 28 octobre au 28 novembre 2000, M. GADROY a observé à sept reprises un lynx sur la commune de FRELAND (68) dans un rayon de 200 mètres environ. Lors de la première observation M. GADROY était en train d'affûter des chamois quand il a aperçu le félin à 50 m environ.

Le lynx qui avait remarqué la présence du photographe s'est approché jusqu'à 15 mètres de ce dernier. Il est ensuite resté tapis pendant plusieurs minutes derrière des fougères avant de s'éloigner tranquillement. L'observation a été faite à 16h00 et a duré 20 minutes, permettant au photographe de faire quelques clichés (objectif : 300mm) (Photo 2). Au cours des six observations suivantes, M. GADROY n'a pas pu réaliser de nouvelles photographies. L'animal n'a jamais été observé à moins 100 m, le plus souvent immobile sur un rocher. Une seule fois, M. GADROY l'a observé poursuivant une harde de biches, bichettes, hères et faons, en vain. Avant le 28 octobre 2000, M. GADROY n'avait jamais observé de lynx dans la région. Pourtant ce photographe naturaliste fréquente presque hebdomadairement le secteur depuis plusieurs années, ainsi que la région de Lapoutroie de façon régulière depuis 1994.



Photo 2 : Lynx photographié le 28 octobre 2000 à Fréland (68) par M. GADROY

● Quatre cadavres de lynx découverts dans le Massif jurassien

Quatre jeunes lynx de l'année ont été trouvés morts dans les départements du Jura (n=2) et de l'Ain (n=2). Les quatre animaux étaient des femelles.

Le premier cadavre a été retrouvé le 4 octobre 2000 à 23h55 sur la commune de MOIRANS EN MONTAGNE (39) au bord de la route départementale 470 par MM. BOMBOIS, BAUER et BARBERET (Fédération Dé-

partementale des Chasseurs du Jura). Au moment de la découverte, de l'autre côté de la chaussée, se tenait un lynx adulte, de toute évidence sa mère, qui est resté près de 15 minutes, à 20 mètres des observateurs, criant avec un comportement agressif. Ce lynx était équipé d'un collier émetteur. Le jeune lynx (5.2 kg) était encore chaud quand il a été trouvé mort. Il a été victime d'une collision avec un véhicule. Il a été acheminé au Laboratoire Départemental d'Analyse du Jura où il a été autopsié le 6 octobre 2000 par le Dr BOUHIER-POZET. Cette donnée a été rapportée par M. Patrick LONGCHAMP (FDC du Jura) pour l'observation visuelle et MM Laurent BALESTRA et Jean-Luc PARIS (ONCFS, Service départemental de garderie) pour la découverte du cadavre. Durant les deux nuits qui ont suivi cet accident, Loïc COAT a observé à nouveau la mère de ce jeune lynx appelant son jeune sur le site même de la collision. Cette femelle s'est manifestée durant toute la première nuit, appelant fréquemment et traversant la chaussée à plusieurs reprises à l'endroit même de l'accident. La seconde nuit, cet animal a été observé et entendu seulement au crépuscule. Le 27 août 2000, à 750 m de cet endroit, des personnes domiciliées dans le département du Doubs, avaient observé, à bord d'un véhicule, un lynx femelle, équipé d'un collier émetteur et accompagné d'un jeune, au bord de la route départementale 470, sur la commune de VILLARDS D'HERIA (39). Le lynx adulte avait traversé rapidement la route, mais il n'avait pas été suivi par le jeune qui, après quelques hésitations, avait rebroussé chemin et disparu dans la végétation. Cette observation a été vérifiée par M. Christophe GUINCHARD (ONCFS, Service départemental de garderie du Doubs). Le 30 septembre 2000, soit quatre jours avant la découverte de ce cadavre, un lynx adulte équipé d'un collier émetteur avait été observé par M. PITON à un peu plus d'un kilomètre. Cette observation a été vérifiée par M. Patrick LONCHAMP (FDC du Jura).

Le second cadavre de lynx a été découvert le 24 octobre 2000 sur la commune de GEX (01) sur la route N5 (photo 3). Ce lynx, de 8.5 kg, a été également victime d'une collision avec un véhicule, à 19h45. Le conducteur du véhicule (M. JEAN-PROST) s'est immédiatement arrêté sans savoir ce qu'il venait de heurter. En s'approchant du cadavre, il a observé à quelques mètres un second jeune lynx qui a aussitôt pris la fuite. Il a chargé le cadavre dans le coffre de son véhicule pour l'acheminer directement chez M. Jean ARBEL (ONCFS, Service départemental de garderie

du Jura). Cette observation a été consignée par MM Jean ARBEL et Pascal MATHIEU (ONCFS, Service départemental de garderie de l'Ain).

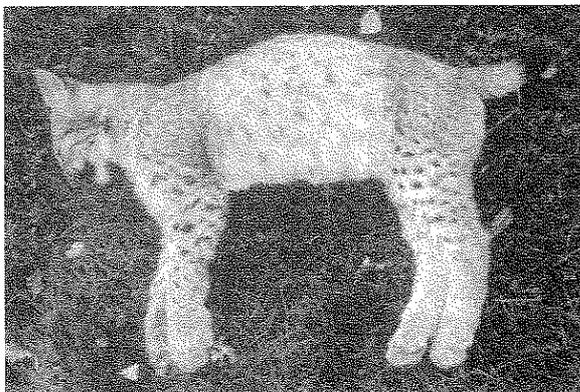


Photo 3 : Cadavre de lynx découvert le 24 octobre 2000 à Gex (01) - Pascal MATHIEU (ONCFS)

Le troisième cadavre de lynx a été découvert le 24 octobre 2000, sur la commune de SAUGEOT (39), à proximité immédiate du village, dans une fosse à lisier non encore utilisée et remplie d'eau. Cet animal a été transféré au Laboratoire Départemental d'Analyse du Jura où il a été autopsié le 25 octobre 2000 par le Dr BOUHIER-POZET. Pesant 5.8 kg, il présentait un état de maigreur important et généralisé. La cause de mortalité de cet animal n'est pas connue. Elle n'est liée ni à une destruction illicite, ni à une intoxication par anticoagulant (recherche réalisée par l'Ecole Vétérinaire de Lyon). Elle pourrait être liée à une anomalie du cœur (amincissement de la paroi du ventricule droit et dilatation anormale de la base de l'aorte à hauteur de l'abouchement du canal artériel).

Le quatrième cadavre de lynx a été découvert le 13 décembre 2000 sur la commune de COLLONGES (01) sur la voie ferrée, à 15 m de la sortie d'un tunnel ferroviaire. A cet endroit, la voie ferrée est encadrée de part et d'autre par deux murs de deux mètres de hauteur. Cet animal qui présentait un excellent état d'embonpoint pesait 10.2 kg. Il a été très vraisemblablement heurté par le train. Très régulièrement, des sangliers sont percutés par le TGV sur ce tronçon de voie ferrée (MATHIEU, com. pers.). Cet accident est survenu à environ 200 m du Pont « Carnot » qui enjambe le Rhône entre les reliefs de la haute chaîne du Jura et la Montagne du Vuache (74). Il montre une fois encore que le franchissement du Rhône par les lynx est possible et certainement régulier à cet endroit.

Ces quatre découvertes de cadavre de jeune lynx sont des preuves de reproduction. Elles ont été obtenues dans des secteurs où la reproduction de l'espèce est régulièrement constatée depuis plusieurs années (Col de la Faucille, Hte chaîne du Jura, région de Moirans en Montagne et région des cascades du Hérissou).

Depuis 1974, 59 cadavres de lynx ont été découverts dans les Massifs alpin (n=5), jurassien (n=49) et vosgien (n=5). La première cause de mortalité constatée est la collision avec un véhicule ou un train (60% des causes de mortalité identifiées (n=51)) puis viennent les causes liées à la mortalité naturelle (19%) et les destructions illicites (19%). L'évolution du nombre de cadavres retrouvés par période quinquennale est vraisemblablement un premier indicateur grossier d'évolution d'une population (Tableau I). Dans les Alpes, aucun cadavre n'a été signalé depuis 10 ans. Dans la chaîne jurassienne, au moins 9 cas ont été enregistrés tous les cinq ans depuis le début des années 1980. Dix huit cadavres ont été découverts au cours de la dernière période (depuis 1996). Dans le Massif vosgien, 3 cadavres ont été retrouvés pendant la période 1986-90, un cas de 1991 à 1995 et un cas de 1996 à 2000.

Tableau I : Nombre de cadavres de lynx

MASSIF	71-75	76-80	81-85	86-90	91-95	96-00	TOTAL
Alpin	0	1	1	3	0	0	5
Jurassien	1	0	9	12	9	18	49
Vosgien	0	0	0	3	1	1	5
TOTAL	1	1	10	18	10	19	59

● Le lynx peut déplacer facilement une proie de 25kg

Le 19 octobre 2000, des chasseurs ont découvert sur la commune des BRESEUX (25), deux carcasses de chevreuils (mâle adulte de 24 kg et femelle de l'année de 12 kg), dont les gigots avaient été partiellement consommés. Après examen, il s'est avéré que ces deux animaux avaient été tués par un lynx, à 30 mètres l'un de l'autre. Le prédateur les avait ensuite rassemblés sur le même lieu en traînant la plus grosse des deux proies

au dessus d'un chablis de 80 cm de hauteur. Cette observation a été vérifiée par Stéphane REGAZZONI (ONCFS, Service départemental de Garderie du Doubs).

- **Le lynx peut consommer une proie décapitée par l'homme**

Le 18 décembre 2000, l'ouvrier communal de GEISHOUSE (68) a découvert un cadavre de chamois adulte, au bord d'une route, en déneigeant le réseau routier de la commune. Après avoir coupé la tête, il a poussé le cadavre en contre-bas de la route en utilisant une pelle. Durant les 4 jours suivants, le cadavre a été visité à nouveau par le lynx. La présence de neige a permis de relever les empreintes du félin (Photo 4) mais également celles de renards qui ont également participé au festin à partir du deuxième jour. Cette observation a été vérifiée par M. Alain LAURENT (Accompagnateur en moyenne montagne) qui a examiné quotidiennement le cadavre et qui a réalisé un affût à 15 m de ce dernier, dans la nuit du 4^{ème} au 5^{ème} jour après la

découverte du chamois. Au cours de cette surveillance, à 18h45, il a entendu très distinctement les cris du félin pendant une minute, à 100-150 m. A 5h45, il a observé un animal nettement plus volumineux qu'un renard tentant de déplacer la proie avant de prendre la fuite. Malheureusement la présence d'un brouillard très épais ne lui a pas permis de confirmer qu'il s'agissait du lynx.

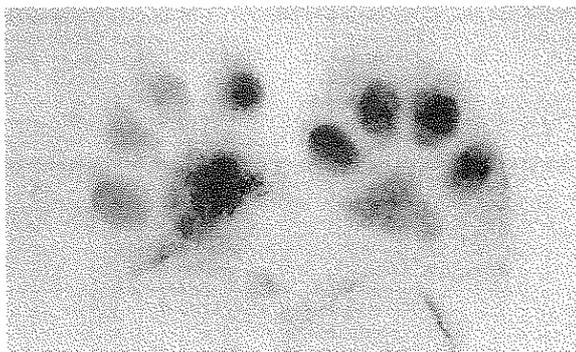


Photo 4 : Empreintes de lynx découvertes à Geishouse (68).
Alain LAURENT, accompagnateur en moyenne montagne

PAROLE DE CORRESPONDANT

➔ Limite de la vérification des observations visuelles

Le 22 décembre 2000, M. Jean-Pierre SAINT-ANDRIEUX (ONF) a identifié une piste de lynx sur la commune d'OTTROT (67), précisément à un endroit où on lui avait signalé une observation visuelle de lynx deux jours auparavant. Suite à cette découverte, il a appelé l'observateur pour enregistrer son témoignage. Ce dernier, persuadé qu'il s'agissait d'un lynx, n'a pu apporter qu'une description très approximative de l'animal. Il a observé un animal quelques secondes, à 25 mètres, dans les faisceaux des phares de son véhicule, sans pouvoir identifier, ni la couleur, ni la longueur de la queue, ni la hauteur au garrot de cet animal. Jean-Pierre Saint-

Andrieux, sans sa prospection de terrain aurait classé cette observation dans la catégories des données « Douteuses » et, par conséquent, cette information n'aurait pas été retenue pour identifier la présence du lynx. L'étude de l'évolution de la répartition du lynx réalisée par le Réseau Lynx s'inscrit dans une démarche de conservation de l'espèce. La présence du lynx est donc minimisée plus que maximisée. Dans ce contexte, les observations visuelles réalisées dans de mauvaises conditions de visibilité, dont le témoignage ne présente pas de description morphologique et comportementale caractéristiques du lynx, sont écartées. De même, les données peu documentées le sont également. Pour ces dernières, il est important que le correspondant insiste auprès de l'observateur pour lui « tirer les vers du nez », ce qui n'est pas toujours possible, comme nous le signale très justement Jean-Pierre Saint-Andrieux.

QUAND ON PARLE DU LYNX

▲ Table Ronde dans le Massif Vosgien

Les Parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges, des Vosges du Nord et le Parc naturel du Pfälzerwald ont organisé le 7 octobre 2000 à Strasbourg une table ronde intitulée « Le lynx dans les Vosges et le Pfälzerwald, où en sommes-nous ? Bilan et perspectives pour le lynx ». Ont été conviées à cette manifestation les administrations et associations concernées par la présence du lynx dans le Massif vosgien et dans le Pfälzerwald, continuité forestière des Vosges du Nord en Allemagne (Palatinat). Dans une première partie, un exposé préparé par MM. VANDEL et STAHL (ONCFS) a permis de dresser le bilan de 17 années de suivi technique de la réintroduction du lynx dans le Massif vosgien, puis M. BARTMANN (Ministère de l'Environnement et des Forêts de Rhénanie-Palatinat) a présenté le contexte technique et politique relatif à la nouvelle présence du lynx dans le Palatinat. Dans un deuxième temps, un débat a été ouvert pour répondre aux questions suivantes : Le lynx, c'est quoi ? Quelles sont les problèmes liés à la présence de cette espèce ? Qui est concerné ? Comment peut-on avancer sur le terrain du dialogue, entre tous les acteurs concernés ?

Cette table ronde a permis de reconnaître la nécessité de mieux « porter sur la place publique » le débat sur l'acceptation de la présence de l'espèce dans les Vosges. Cette problématique concerne en effet la société dans son ensemble et tous les usagers de la nature. Pour progresser, il importe de bâtir une stratégie à trois niveaux : technique, politique et citoyen. Si les cercles techniques font actuellement correctement leur travail, la sphère politique a besoin d'être dynamisée et mieux informée, et il y a tout à faire en matière d'information des citoyens.

▲ Soirée publique consacrée aux chiens de protection

L'association Jura Nature Environnement a organisé le 10 octobre 2000 à Lons-le-Saunier (39) une réunion publique sur le thème des chiens de protection du cheptel domestique comme mesure de prévention contre les attaques de lynx. M. VANDEL (ONCFS) a présenté un exposé sur la coloni-

sation du Massif jurassien par le lynx, l'impact de ce prédateur sur le cheptel domestique et les résultats d'une expérimentation sur la mise en place de chiens de protection contre la prédation du lynx. M. RAYMOND (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Jura) a rappelé le rôle de l'administration en matière de gestion des dommages du lynx. Il a présenté notamment les mesures de prévention qui peuvent être financées dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE, Cf. rubrique LA VIE DANS LE RESEAU). Enfin M. WICK (Association ARTUS) a présenté son film intitulé « Le chien de protection ».

Le chien de protection n'est pas une technique traditionnellement utilisée dans le Massif jurassien. Les premiers essais montrent que cette pratique donne de très bons résultats si le chien travaille dans de bonnes conditions, ce qui suppose une forte motivation de la part de l'éleveur. La mise en place de ce type de mesure doit être raisonnée sur l'exploitation concernée, mais également à l'échelle de l'ensemble d'un secteur, afin d'éviter des reports de prédation sur les exploitations voisines ne disposant pas de chiens.

▲ Les éliminations de lynx discutées par le CNPN

Le 14 novembre 2000, MM STAHL et VANDEL (ONCFS) ont exposé à la commission Faune du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) le bilan des éliminations de lynx réalisées depuis 1989 dans les secteurs à forts dégâts, en faisant des propositions d'amélioration de la procédure d'élimination (notamment une plus grande rapidité d'intervention quand les dégâts sont importants). Ces propositions se basent sur une analyse détaillée des conditions dans lesquelles apparaissent les dommages. Il a été convenu qu'à partir des propositions faites par l'ONCFS et des remarques émises par les membres du CNPN, l'administration rédigerait un cahier des charges fixant les conditions dans lesquelles de telles éliminations peuvent être mises en oeuvre à l'échelle départementale, et sous la responsabilité du Préfet. Ce document devrait être discuté lors d'une prochaine réunion de la commission Faune du CNPN.

▲ Rencontre Franco-Suisse

L'association Suisse de Protection de la Nature « PRO NATURA » a organisé les 1 et 2 décembre 2000 à SAIGNELEGIER (Suisse), un séminaire intitulé « Lynx dans l'arc jurassien : griffe d'un pays nature ».

Le statut du lynx dans la région transfrontalière du Massif jurassien et de son impact sur le cheptel domestique a été présenté par M. ZIMMERMANN KORA) pour la Suisse et MM VANDEL (ONCFS) pour la France. Ce séminaire a également traité le thème du lynx sous les angles de la symbolique, de la politique, mais aussi sous l'angle plus pratique de la gestion des problèmes posés par l'espèce. Les débats ont permis d'aboutir à une conclusion similaire à celle de la table ronde organisée à Strasbourg le 7 octobre dernier (Cf. dans cette rubrique « Table ronde sur le thème du lynx dans le massif vosgien »).

Les connaissances scientifiques et techniques sur la biologie du lynx et sur la manière de résoudre les problèmes posés par cette espèce ont progressé. Même si la connaissance sur le statut du lynx peut être encore améliorée, en revanche, le débat sur la politique de conservation de l'espèce stagne et se limite souvent à une opposition entre « pro- et anti-lynx ». Les arguments des « pour » et des « contre » sont bien connus et varient peu. Il s'agit souvent de prise de position individuelle. La problématique de la conservation du lynx doit être replacée dans un débat de société plus large.

▲ Pétition contre le lynx

Une pétition de 3 pages, intitulée « Le lynx, exterminateur de la faune... ça suffit » rédigée à l'attention de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin par le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) du Hohneck, a été diffusée le 14 octobre 2000. Les chasseurs de ce GIC pensent

que la prédation d'une « douzaine de lynx au moins dans la vallée de Munster » serait à l'origine de la « chute vertigineuse » des effectifs de chevreuils, « sans doute de plus de 50% au cours de la dernière année », et sera également à l'origine de la « disparition du coq de bruyère » mais également des « chamois, cerfs, lièvres et sangliers ». Ils rappellent que « les locations de chasses représentent une part substantielle des ressources communales, supérieure dans la majeure partie des cas à ce jour aux produits d'exploitation forestière. Un manque à gagner important en perspective, qui ne sera pas sans conséquence dans la gestion du budget des communes, avec une répercussion directe sur les impôts locaux ». Les chasseurs du GIC du Hohneck exigent « le retrait immédiat et sans condition des lynx qui seraient éventuellement encore munis de collier émetteur et la mise en place immédiate d'une procédure pour la capture ou l'élimination de tous les lynx non porteurs de collier émetteur ». Ils concluent en indiquant : « Il serait enfin souhaitable, pour éviter que ce genre de catastrophe écologique ne se reproduise dans d'autres cas de figure, que le pouvoir politico-technocratique en place qui rêvait sans doute de réinstaller la préhistoire dans nos forêts vosgiennes alors que c'est le vide cynégétique qu'il obtient, veuille bien recueillir et tenir compte de l'avis des hommes de terrain que nous sommes et qui n'auraient à aucun moment cautionné de telles aberrations. C'est ce qu'on appelle la démocratie ! ».

Le 4 décembre 2000, le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) a demandé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, de « condamner vivement la pétition lancée par certains chasseurs pour l'extermination du lynx dans les Vosges, et mettre en place, des systèmes de surveillance destinés à prévenir les destructions illicites ». Il a également informé l'ensemble des maires de la vallée de Munster de son opposition à cette pétition.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR...

◆ **Survie des individus blessés et mortalité non-naturelle du lynx pardelle (*Lynx pardinus*) dans le sud du centre de l'Espagne.**

GARCIA-PEREA A. (2000) – Survival of injured Iberian lynx (*Lynx pardinus*) and non-natural mortality in central-southern Spain. *Biological Conservation*, **93** : 265-269.

Les auteurs indiquent en introduction qu'aucune étude scientifique n'a traité de la survie et du succès de reproduction en milieu naturel des animaux blessés ou handicapés. Cette étude porte sur 44 lynx pardelle, dont les cadavres ont été collectés dans le sud du centre de l'Espagne entre 1960 et 1983. Les autopsies montrent que différents lynx ont survécu à de sérieux traumatismes physiques. Certains lynx se sont reproduit malgré des traumatismes physiques importants, comme l'amputation d'un membre. Les auteurs indiquent également que, comme dans le Parc National du Donana, le piégeage (pour le contrôle des prédateurs et la capture des lapins) est la principale cause non-naturelle de mortalité rencontrée dans le sud du centre de l'Espagne au cours de la période considérée.

◆ **L'efficacité des leurres odorants et de pièges à poils pour détecter la présence du lynx (*Lynx canadensis*).**

McDANIEL G. W., McKELVEY K. S., SQUIRES J. R. and RUGGIERO L. F. (2000) – Efficacy of lures and hair snares to detect lynx. *Wildlife Society Bulletin*, **28** (1) : 119-123.

Les gestionnaires de la faune cherchent souvent à mettre au point des méthodes peu coûteuses pour détecter la présence du lynx sur de vastes territoires. Les auteurs ont testé l'efficacité d'un système de récolte de poils de lynx permettant de déceler la présence du lynx du Canada (*Lynx canadensis*). Ce système se compose d'un « piège à poils » (morceau de tapis hérissé de petits clous), fixé à 50 cm du sol sur un arbre, et imprégné de leurres odorants. Les leurres servent à attirer les lynx et sont censés déclencher un comportement de frottement du lynx sur le piège à poils. Les leurres commerciaux testés ont été des extraits de glande anale de castor (*Castor canadensis*), de l'huile synthétique de « catmint » (plante aromatique du genre *Nepeta*) et trois leurres du commerce. Les leurres ont été placés le long de 78 transects, les cinq leurres différents étant disposés au hasard sur chaque transect. La présence du lynx a été détectée sur 45% des transects. Les pièges à poils arrosés d'extrait de glande anale de castor ou d'huile synthétique de catmint ont été fréquentés significativement plus souvent par les lynx. Le taux de détection relativement élevé montre que l'utilisation de leurres disposés le long de transect était une méthode efficace pour déceler la présence du lynx dans une région.

◆ **La sélection des sites de mise-bas par le lynx pardelle (*Lynx pardinus*), espèce menacée : implication pour sa conservation.**

FERNANDEZ N. and PALOMARES F. (2000) – The selection of breeding dens by the endangered Iberian lynx (*Lynx pardinus*) : implication for its conservation. *Biological Conservation* **94** : 51-61.

Le choix des sites de mise-bas par le lynx pardelle (*Lynx pardinus*) a été étudié dans le Parc National de Donana. Toutes les portées ont été trouvées à l'intérieur de troncs d'arbre creux, disposant de vastes cavités (superficie moyenne de la cavité = 0.4 m²). Plus tard, les femelles déplacent leur portée dans de vastes zones buissonneuses (superficie moyenne = 201.7 m²), capables d'assurer une bonne protection. Il est montré que le choix du site de mise-bas était déterminé essentiellement par la nature physique de la tanière, et assez peu par les caractéristiques de l'habitat environnant (densité en proie ou structure de la végétation).

LES DONNEES

LES DONNEES

En 2000, 426 informations ont été portées à la connaissance des correspondants du réseau-lynx (Tableau II). Après examen et vérification, 82 d'entre elles ont été écartées car non caractéristiques (information non confirmées, n=27), insuffisamment documentées (non-identifiées, n=21) ou encore douteuses (n=34). Les données retenues ont été collectées pour 80% d'entre elles (n=275) dans le Massif jurassien, 13.7 % (n=47) dans le Massif vosgien et 6.3 % (n=22) dans le Massif alpin. Ces proportions sont similaires à celles observées en 1999. En 2000, les indices de présence les plus couramment recueillis ont été dans le Massif jurassien, les proies domestiques (59.3 %, n=163), puis les observations visuelles (19.3 %, n=53). Dans les Massifs alpin et vosgien, les observations visuelles ont été les plus nombreuses (Massif alpin : 54.5%, n=12 ; Massif vosgien : 57.5%, n=27) (Tableau III). Rappelons que les observations visuelles retenues sont dans la majorité des cas des données jugées « Probables », c'est à dire sans preuve technique (photo), permettant aux correspondants de certifier la donnée.

► L'aire de répartition

La carte 1 montre l'aire de présence du lynx établie à partir des données confirmées et probables collectées en 1999 et 2000. Cette cartographie est provisoire. Elle sera complétée par les données obtenues en 2001. Nous vous rappelons en effet que l'évolution de la présence du lynx est étudiée par période de 3 ans.

Massif alpin

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 2 637 km², soit une augmentation de 120% depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Cette aire est constituée de nombreux petits « îlots de présence », localisés principalement dans les 5 départements des Alpes du nord. Ces îlots de présence sont situés dans leur grande majorité, dans les pré-alpes. Ils couvrent une petite portion des grands massifs forestiers du Chablais (324 km²), des Aravis (162 km²), des Bauges (126km²), de la Chartreuse (423 km²) et du Vercors (387 km²). Plus au sud, la présence du lynx a été relevée dans le département des Alpes de Haute-Provence au nord du Massif des Monges et dans la région du Ht-Verdon. Ces

deux sites sont distants de plus de 60 km en ligne droite, et aucune donnée n'a été collectée entre ces deux massifs.

Dans les mois à venir, l'attention des correspondants du réseau devra porter sur l'ensemble du Massif alpin et en particulier dans les vastes massifs forestiers où aucune donnée n'a été recueillie depuis 1999 (Chablais, Bauges, extrémité nord du Vercors (38), et d'une façon générale sur l'ensemble des départements de la Drôme, des Htes-Alpes et des Alpes de Hte-provence).

Massif jurassien

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 6 975 km², soit une augmentation de 128 % depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Au sud de la latitude de BESANCON (25), l'aire, compacte sur 6 030 km², couvre la majorité des massifs montagneux et forestiers. En revanche, au nord de la latitude de BESANCON, l'aire de présence du lynx est morcelée. La présence a été notée dans la vallée du Dessoubre (25), à l'extrême Ouest des Monts du Lomont (25), dans la région de Beaucourt (90) et dans le Sundgau (67).

Dans les mois à venir l'attention des correspondants devra porter principalement sur les secteurs suivants : :: les régions de Cerdon (01), Nivollet-Montgriffon (01), Gd-Abergement (01), Echallon (01), Morbier (39), des forêts des Moidons (39), de la Joux (39) et d'une façon générale sur l'ensemble du département du Doubs.

Massif vosgien

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 2 340 km², soit une augmentation de 136 % depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Une aire de présence continue est observée sur le versant Alsacien des Vosges moyennes (513 km²) et du sud (1 665 km²). En revanche à l'ouest de cette aire de présence compacte, la présence du lynx est notée de façon isolée, dans la région de BAINS-LES-BAINS (88) et de PLOMBIERES-LES-BAINS (88).

Dans les mois à venir, l'attention des correspondants devra porter particulièrement sur les versants Franc-comtois et Lorrain du massif vosgien, mais également dans les Vosges du Nord où aucune donnée n'a été collectée depuis 1999.

► La prédation sur le cheptel domestique

En 2000, 167 cas de prédation de lynx sur le cheptel domestique (attaques confirmées ou probables, jugées par les correspondants) ont été enregistrés dont plus de 97% des cas dans le massif jurassien (n=163) (Tableau III). Dans cette région, les attaques ont été constatées dans 72% des cas (n=118) dans le département du Jura et dans 40.5% des cas (n=66) dans un seul secteur de 7 700 ha localisé dans ce département entre les rivières de la Valouse et de l'Ain. Dix communes différentes ont totalisé au moins 5 attaques (Tableau IV). Les communes de CERNON (39) et CHEMILLA (39) situées dans le secteur précédemment décrit ont recensé respectivement 28 et 31 attaques.

Dans le Massif jurassien, depuis 1996, le nombre d'attaque de lynx a régulièrement augmenté passant de 66 à 163 attaques. Cette augmentation a été due jusqu'en 1999 à l'apparition progressive de 5 foyers de dommages concernés par au moins 10 attaques par an (Tableau V). Le nombre de dommages enregistrés sur ces foyers est passé progressivement de 62 attaques en 1997 à 114 attaques en 1999. En 2000, si le nombre total d'attaques a continué à augmenter la répartition des dommages a été plus diffuse. Seuls deux foyers d'au moins 10 attaques ont persisté, totalisant 76 attaques. Si les

attaques ont été moins concentrés sur les secteurs habituellement concernés, des embryons de foyer (5-9 attaques) ont été décelés pour la première fois sur les communes de MONTLEBON (n=6) dans le département du Doubs, LARRIVOIRE (n=7) et ST-THIEBAUD (n=5) dans le département du Jura. En 2001, une attention toute particulière devra être apportée à la surveillance des cas de prédation dans ces nouvelles régions et d'une façon générale dans les secteurs déjà concernés par des foyers de dommages.

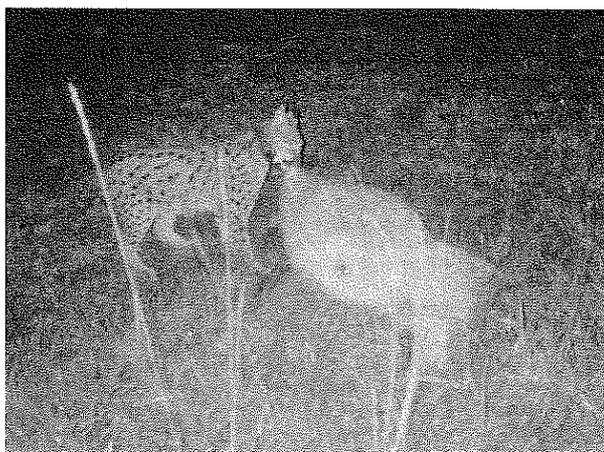


Photo 5 : Lynx photographié à proximité d'un cadavre de mouton, le 5 octobre 2000 à Chemilla (39) - Laurent BALESTRA et Yannick DELVAL (ONCFS)

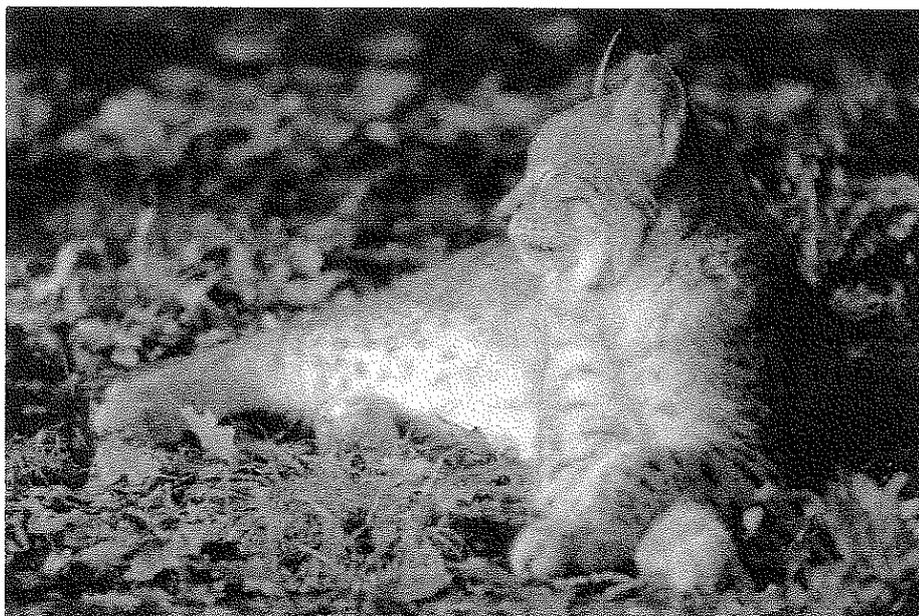


Photo : Patrice RAYDELET

Tableau II : Nombre d'informations vérifiées par les correspondants en 2000

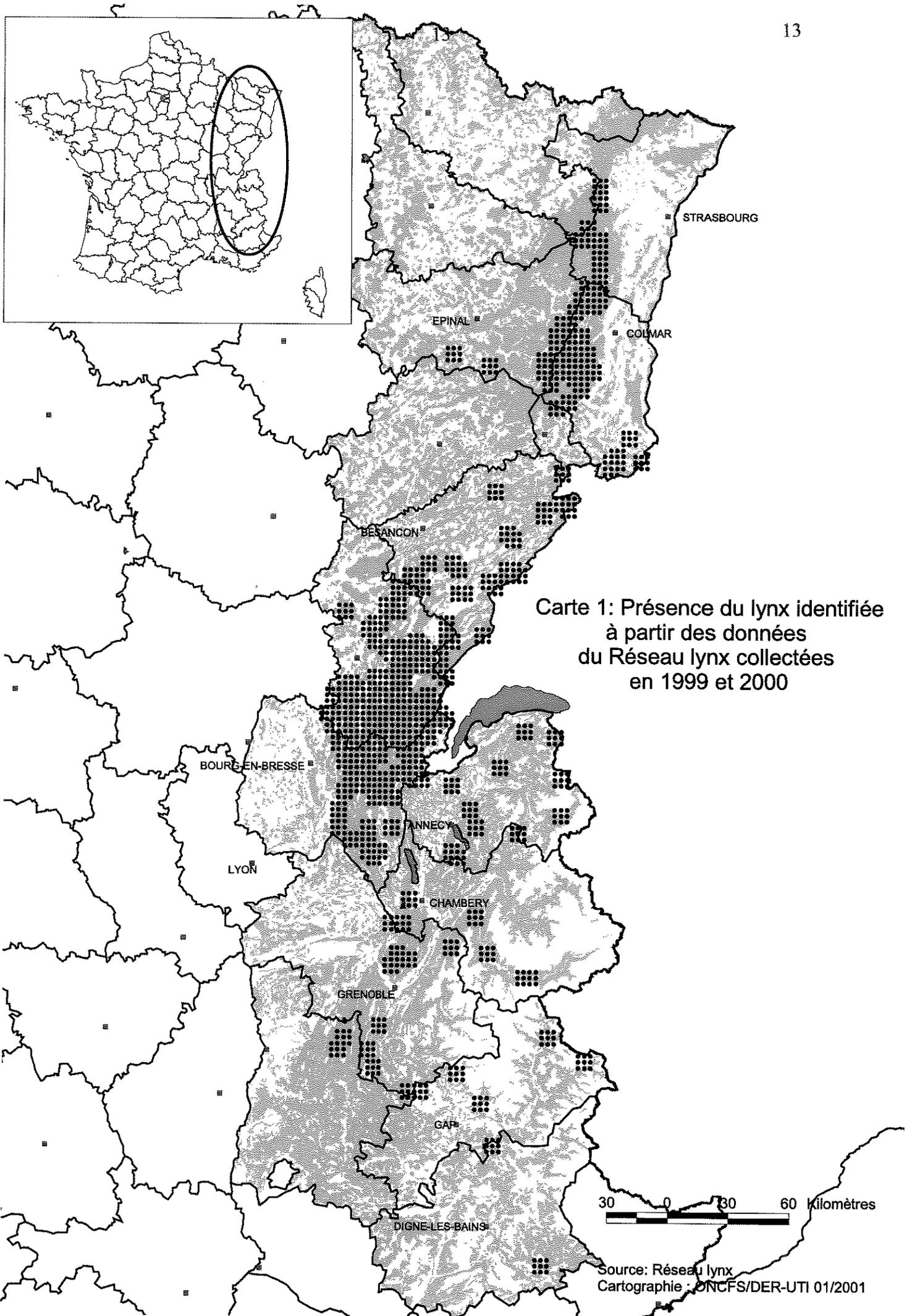
MASSIF	DEPT	FIABILITE					TOTAL	
		Confirmée	Probable	Douteuse	Non-Identifiée	Non-Confirmée	PRESENCE LYNX (1)	GENERAL
ALPIN	04		3	1		1	3	5
	05		4	10		3	4	17
	26			1	1	1		3
	38	1	4	1	2	3	5	11
	73	1	4	1		1	5	7
	74		5	2	2	4	5	13
	TOTAL		2	20	16	5	13	22
JURASSIEN	01	46	11	3		2	57	62
	25	9	15		0	1	24	25
	39	145	49	5	9	7	194	215
	TOTAL	200	75	8	9	10	275	302
VOSGIEN	67	1	3		2	2	4	8
	68	13	23	10	3	2	36	51
	88	3	4		2		7	9
	TOTAL	17	30	10	7	4	47	68
TOTAL		219	125	34	21	27	344	426

(1) Fiabilité confirmée et probable

Tableau III : Nature des données retenues (confirmées et probables) pour l'analyse de la présence du lynx

MASSIF	DEPT	Type d'INDICE							TOTAL
		Proie domestique	Capture	Empreinte(s) Piste(s)	Cadavre	Observation visuelle	Proie Sauvage	Donnée avec plusieurs indices	
ALPIN	04	2				1			3
	05	1				3			4
	38					1	3	1	5
	73			1		4			5
	74					3	1	1	5
	TOTAL		3		1		12	4	2
JURASSIEN	01	37		4	1	8	4	3	57
	25	8				9	4	3	24
	39	118	1	22	2	36	7	8	194
	TOTAL	163	1	26	3	53	15	14	275
VOSGIEN	67					3		1	4
	68			7		21	6	2	36
	88	1		1		3	1	1	7
	TOTAL	1		8		27	7	4	47
TOTAL		167	1	35	3	92	26	20	344

Données ne pouvant être utilisées sans l'accord du Réseau Lynx



Carte 1: Présence du lynx identifiée à partir des données du Réseau lynx collectées en 1999 et 2000

30 0 30 60 Kilomètres

Source: Réseau lynx
Cartographie : ONCFS/DER-UTI 01/2001

Tableau IV : Liste des communes ayant subi au moins 5 attaques de lynx sur le cheptel domestique en 2000

DEPARTEMENT	COMMUNE	FIABILITE		TOTAL
		Confirmée	Probable	
AIN	CONTREVOZ	7		7
	CORVEISSIAT	9	1	10
DOUBS	MONTLEBON	4	2	6
JURA	CERNON	27	1	28
	CEZIA	6		6
	CHEMILLA	30	1	31
	ECRILLE	5	1	6
	ETIVAL	4	2	6
	LARRIVOIRE	5	2	7
	ST THIEBAUD	4	1	5

Tableau V : Evolution du nombre d'attaques (confirmées ou probables) de lynx sur le cheptel domestique dans 5 secteurs différents du massif jurassien, de 1996 à 2000.

Sec-teur N°	DEPT	COMMUNES CONCERNEES	Superficie (en ha)	1996	1997	1998	1999	2000
1	01	La Burbanche, Cheignieu La B., Contrevoz, Innimond, Lompnas, Ordonnaz, St Germain les P.	8854	6	8	11	14	9
2	01/39	Sonthonnex La M., Corveissiat, Gd Corent, Hautecourt R., Aromas	8431	6	36	13	12	10
3	39	Chatel de J., Crenans, Les Crozets, Etival, Moirans en M., Les Piards.	7622	5	12	12	16	6
4	39	Arinthod, Cernon, Cezia, Chemilla, Onoz, Vescles	7681	5	14	25	49	66
5	39	Dessia, Dramelay, Lains, Montagna le T., Montrevel, St Julien, Villechantria, Villeneuve les C.	6003	8	8	30	23	5
Total des attaques dans les secteurs avec au moins 10 attaques				0	62	91	114	76
% du nombre total d'attaques enregistrées dans le massif Jurassien				0,0	56,9	68,9	72,2	46,6

Données ne pouvant être utilisées sans l'accord du Réseau Lynx